



BUREAU du CONSEIL d'ADMINISTRATION

DIJON, le 28 septembre 2017, Hôtel HOLIDAY INN (18h30)

Présidence : Daniel FONTENIAUD

Présents : Patricia BEAURENAUD – Roger BOREY – Michel BOURNEZ - Christophe CAILLIET - Bernard CARRÉ - Jean-Marie COPPI - Roland COQUARD - Gérard GEORGES - Daniel DURAND – Jean-François GONDELLIER – Marylin GRANDVOINNET - Michel NAGEOTTE - Christian PERDU - Gérard POPILLE - Philippe PICHERY (*en partie*) - Philippe PRUDHON - Jacques QUANTIN – Christian RENIER - Daniel ROLET - Emmanuel SAILLARD - Michel SORNAY - Françoise VALLET - Nicolas VUILLEMIN - Thierry WANIART

Excusés : Catherine BOLLEA (*donne pouvoir à Patricia BEAURENAUD*) - Alain RICHARD (*donne pouvoir à Michel BOURNEZ*) - André SCHNOEBELEN (*représenté par Daniel ROLET*)

Assistent : Latif ERGIN (*Cabinet MAZARS*) – Pierre RONDOT (*Cabinet La Comptabilité*) – Laurent KLIMCZAK (*Président de la CRA*) – René FRANQUEMAGNE (*Représentant des Clubs Nationaux*) – Philippe JOLY (*invité*) - Vincent SZMATULA

En préambule, les membres du Conseil d'Administration adressent toutes leurs sincères condoléances aux proches de Michel GALLOT, ancien membre du Comité de Direction de la Ligue de BOURGOGNE et ancien président de l'ASPTT DIJON, décédé le vendredi 22 septembre dernier.

Par ailleurs, les membres du Conseil d'Administration souhaitent un prompt rétablissement à Dominique « papy » PRETOT, Président Délégué du District de HAUTE-SAÔNE et membre de Commissions Régionales (*Sportive, Discipline et Statuts/Règlements*).

01. Approbation des procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration du 1^{er} septembre et du Bureau du 18 septembre 2017

- Réunion du Conseil d'Administration du 1^{er} septembre 2017

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

- Réunion du Bureau du 18 septembre 2017

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

02. Informations du Président

- Rentrée du Foot U7

Daniel FONTENIAUD a découvert dans un procès-verbal du BELFA que l'un des sites nationaux retenu par la LFA était MONTCHANIN (*le 30 septembre 2017*). Le Président regrette de ne pas avoir eu d'informations au préalable tant de la part de la LFA que du District concerné.

- Organisation des Finales de Compétitions Nationales FFF

Le Président présente les rendez-vous des phases finales des Compétitions Nationales Jeunes, Féminines et de Futsal de fin de saison.

Le Conseil d'Administration valide, sous couvert du District de SAÔNE-et-LOIRE, la candidature de l'UF MÂCONNAIS afin de pouvoir organiser les demi-finales nationales U17 (*le samedi 26 mai 2018*) et U19 (*le dimanche 27 mai 2018*). Le dossier sera prochainement constitué et adressé à la FFF.

- Fonctionnement de la Commission Régionale Statuts Règlements

Daniel FONTENIAUD fait part d'une demande de Roger BOREY. Le Président indique qu'une évaluation sera faite en fin de saison sur le fonctionnement. En attendant, il est demandé de planifier une réunion plénière mensuelle à DIJON.

- Coupe UEFA des Régions

La sélection burgo-comtoise se déplacera à SAINT-QUENTIN (02) pour disputer une rencontre du 1^{er} tour de la Coupe UEFA des Régions contre la Ligue des HAUTS-DE-FRANCE le mercredi 1^{er} novembre prochain.

La délégation de la Ligue sera composée de :

Roland COQUARD (*Chef de Délégation*)
Paul GUERIN (*Encadrement technique*)
Stéphane BEGEL (*Encadrement technique*)
Un kinésithérapeute

- Interligues U16 à GRANDVILLARS (24 au 26 octobre 2017)

Le Conseil d'Administration nomme Gérard POPILLE en tant que Chef de Délégation de la sélection burgo-comtoise.

- Réunion des Clubs Accédants

Roland COQUARD et Jacques QUANTIN reviennent sur la réunion qui a eu lieu au siège de la Ligue le samedi 23 septembre dernier des clubs accédant en R3. Sur les 14 clubs invités, 9 se sont déplacés (*certaines étaient excusés et 3 clubs n'ont pas répondu à l'invitation*). La Ligue était représentée par MM. COQUARD, QUANTIN et GONDELLIER. Le Président Délégué indique l'excellent travail préparatoire de la part des services administratifs. Le diaporama présenté sera adressé aux clubs présents et excusés, mais également aux membres du Conseil d'Administration et aux Référents Clubs. Le Président Daniel FONTENIAUD félicite Roland COQUARD pour cette excellente initiative qui aura permis aux clubs accédant en R3 de se familiariser avec le fonctionnement de la Ligue.

Enfin, Thierry WANIART indique avoir été interpellé par un club de N3 qui souhaiterait pouvoir organiser ce même type de réunion.

03. Préparation de l'Assemblée Générale

03.1- Arrêté des comptes 2016-2017

Pierre RONDOT (*Cabinet La Comptabilité*), qui excuse Pierre-Luc SŒUR (*expert-comptable*), retenu par d'autres obligations, présente les éléments financiers relatifs à la saison 2016-2017 (*cf. Annexe 1*).

Il précise par ailleurs qu'une délibération doit être prise par le Conseil d'Administration. En effet, au cours des exercices antérieurs, la Ligue de FRANCHE-COMTE avait opté pour le prélèvement sur ses fonds associatifs, du coût supporté par elle-même, pour l'équipement des clubs en informatique et tablettes FMI. Ces opérations ayant impacté négativement les fonds associatifs de 245.146,30 euros et 7.034,70 euros, avaient été inscrits comptablement dans des comptes spécifiques.

Ce choix permettait de communiquer sur les sommes engagées, mais n'a plus de sens depuis la Fusion, puisque les sommes engagées par la Ligue de BOURGOGNE étaient portées en compte de résultat. Il conviendrait aujourd'hui de prendre une résolution afin de remonter ces montants au débit du compte « *fonds de dotation* ».

Puis Latif ERGIN, commissaire aux comptes, précise que les comptes présentés ont déjà été audités par le cabinet. Il indique par ailleurs que les éléments présentés sont conformes aux règles comptables. Ces comptes pourront être approuvés le jour de l'Assemblée Générale le 14 octobre prochain si le Conseil d'Administration arrête les comptes ce jour.

Un point relève toutefois l'attention sur les provisions des indemnités de fin de carrière, puisqu'il existait deux méthodes (*une en Ligue de FRANCHE-COMTÉ et une autre en Ligue de BOURGOGNE*). Le schéma dit « *préférentiel* », courant en FRANCHE-COMTÉ avait été arrêté au moment de la Fusion. Cependant, un ajustement du taux d'appel paraît nécessaire. Christian PERDU abonde dans le sens du Commissaire aux Comptes. En retenant les hypothèses présentées, le compte de résultat global pour la saison 2016/2017 fait ressortir un excédent de 7.550 €

A l'issue des présentations, le Conseil d'Administration :

- valide à l'unanimité la délibération susmentionnée relative aux équipements des clubs en informatique et tablettes FMI
- arrête à l'unanimité les comptes pour la saison 2016-2017 (*cf. Annexes 1bis et 1 ter*).

03.2- Arrêté du Budget 2017-2018

Christian PERDU présente la proposition de budget pour la saison 2017-2018. Le Conseil d'Administration arrête à l'unanimité ce budget équilibré à hauteur de 5.106.880 euros (*cf. Annexe 2*). Ce dernier sera soumis au vote de l'Assemblée Générale le 14 octobre 2017.

03.3- Examen des textes à présenter

Jean-Marie COPPI présente les textes qui seront présentés à l'Assemblée Générale du 14 octobre prochain. Après un large débat, les textes définitifs sont arrêtés (cf. Annexe 3)

03.4- Candidature à l'élection d'un nouveau membre du Conseil d'Administration

Le Président Daniel FONTENIAUD propose de soumettre au vote de l'Assemblée Générale, la candidature suivante :

→ Docteur Joël GODARD, au titre de Médecin (*article 13.1 des Statuts*).

Le Conseil d'Administration prend connaissance de l'avis favorable de la Commission Régionale de Surveillance des Opérations Electorales réunie par conférence téléphonique le 27 septembre dernier.

Le Conseil d'Administration valide cette candidature.

03.5- Délégation de la Ligue aux Assemblées Fédérales 2017-2018

Le Président Daniel FONTENIAUD propose de soumettre au vote de l'Assemblée Générale, la délégation Ligue suivante, pour laquelle un avis favorable a été émis de la part de la Commission Régionale de Surveillance des Opérations Electorales le 27 septembre dernier :

Président de la Ligue	Titulaire :	Daniel FONTENIAUD
	Suppléant :	Thierry WANIART
Président Délégué	Titulaire :	Roland COQUARD
	Suppléant :	Patricia BEAURENAUD
Délégué n°1/1	Titulaire :	Jean-Marie COPPI
	Suppléant :	Jacques QUANTIN
Délégué des Clubs Nationaux ¹	Titulaire :	René FRANQUEMAGNE
	Suppléant :	Néant
Délégué Football diversifié ²	Titulaire :	Nicolas VUILLEMIN
	Suppléant :	Alain RICHARD
District de Côte d'Or	Titulaire :	Daniel DURAND
	Suppléant :	Michel MONNIN
District Doubs-Territoire de Belfort	Titulaire :	André SCHNOEBELEN
	Suppléant :	Daniel ROLET
District de Haute-Saône	Titulaire :	Philippe PRUDHON
	Suppléant :	Dominique PRETOT
District du Jura	Titulaire :	Michel SORNAY
	Suppléant :	Jean-Louis MONNOT

District de la Nièvre	Titulaire :	Françoise VALLET
	Suppléant :	Christophe NOGUES
District Saône et Loire	Titulaire:	Gérard POPILLE
	Suppléant :	Jean-Charles DIRY
District de l'Yonne	Titulaire :	Christophe CAILLIET
	Suppléant :	Jean-Louis TRINQUESSE

¹ Elus lors de l'AG des Clubs Nationaux le mardi 12 septembre 2017

² Pour participation à l'Assemblée Générale de la LFA uniquement

03.6- Validation de l'Ordre du Jour de l'Assemblée Générale du 14 octobre 2017

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 14 octobre prochain présenté par Daniel FONTENIAUD est validé à l'unanimité (cf. Annexe 4)

04. Calendrier Futsal – saison 2017-18

Nicolas VUILLEMIN présente le projet de calendrier Futsal pour la saison 2017-18. Ce dernier est validé à l'unanimité (cf. Annexe 5)

Le Conseil d'Administration félicite par ailleurs l'Equipe de FRANCE qui grâce à sa victoire en CROATIE (5-4) mardi dernier, lui permet de participer pour la première fois de son histoire à la phase finale d'une compétition internationale, en 2018, lors de l'Euro en SLOVÉNIE.

05. Football Entreprise

Daniel FONTENIAUD fait lecture aux membres du Conseil d'Administration de deux courriers : une première correspondance de la commission départementale de Football Entreprise de CÔTE d'OR et une autre de l'Union Nationale du Football Entreprise. Une réponse sera apportée par la Commission Régionale du Football Diversifié.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration acte que la participation à une Coupe Régionale est subordonnée à la définition de « Club de Ligue » inscrite dans les Statuts de la Ligue.

06. Equipementier

Le Conseil d'Administration retient l'offre d'INTERSPORT, sous réserve de labellisation de ce distributeur par NIKE. Un contrat sera prochainement signé. Il couvrira dans un premier temps la saison 2017-2018 et pourra éventuellement être renouvelé.

07. Questions Diverses

Observateurs CRA

Sur proposition de Laurent KLIMCZAK, le Conseil d'Administration amende la liste des Observateurs d'Arbitres validée le 1^{er} septembre dernier. Ainsi, Stéphane BONARDOT est nommé Observateur d'Arbitres Seniors en lieu et place de Claude RAVIER mais également nommé en tant qu'Observateur d'Arbitres Jeunes en remplacement de Fabrice SIMARD.

En conclusion de cette réunion du Conseil d'Administration, la parole est donnée à Philippe JOLY qui remercie le Conseil d'Administration pour l'accueil qui lui a été réservé ce soir et également l'ensemble des bénévoles et des salariés avec lesquels il a eu plaisir de travailler durant les 19 années de collaboration passées au sein du District de CÔTE D'OR, de la NIÈVRE, de la Ligue de BOURGOGNE et enfin de la Ligue BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ.

Le Président Daniel FONTENIAUD félicite l'ancien Directeur Technique Régional de la Ligue pour sa nomination en tant qu'Entraîneur Adjoint de l'Equipe de France Féminine ainsi que pour l'ensemble du travail accompli durant son passage à la Ligue. Il se réjouit des différentes saisons de collaboration ayant permis d'aboutir à la Régionalisation de l'Equipe Technique Régionale et à la mise en place de l'Institut Régional de Formation de Football.

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Daniel FONTENIAUD

Jean-Marie COPPI